

### **Question orale de M. Desmet: Quid du glyphosate ?**

**M. Desmet** signale que, des jardins en passant par les rayons des magasins de bricolage, le Roundup, herbicide déclaré « cancérigène probable » par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), est omniprésent.

Et pourtant, sortant de sa réserve habituelle, l'O.M.S. a clairement mis en lumière les dangers du pesticide le plus vendu au monde. Depuis 15 ans, des études ont été menées aux Etats-Unis, en Suède, au Canada, pour évaluer les effets du glyphosate, la molécule principale du Roundup, notamment sur les personnes qui y sont le plus exposées. Ces études scientifiques solides et jamais démenties ont démontré que le Roundup augmente de manière significative le risque de développer un cancer du sang ainsi que des troubles de la reproduction tant chez les animaux que chez l'homme !

Le Roundup est un herbicide total commercialisé depuis 1975. Depuis lors, il est officiellement déclaré écotoxique et cancérigène total. Et, comble de l'ironie, il s'avère que son utilisation a conduit à l'apparition de « mauvaises herbes » résistantes...au glyphosate !

Or, la Commission européenne a renouvelé l'autorisation du glyphosate pour une durée de 15 ans. Cette décision, pour le moins critiquable, a été induite sur la base des évaluations fournies par le « Glyphosate Task Force », un consortium d'entreprises de l'agrochimie subventionné, entre autres, par Monsanto, qui, lui-même, produit du Roundup. Le fournisseur est-il l'interlocuteur le plus objectif pour exposer les effets d'un produit ?

Le pouvoir communal s'est décrété commune « 0 pesticide ». et a forcément proscrit l'usage de cette substance par ses services. Vu que cette période de 10 jours a été déclarée « semaine sans pesticides », M. Desmet se permet de rêver à un boycott total de ce type de produits, qui concernerait donc aussi les particuliers. L'autorité communale ne peut évidemment interdire la commercialisation et la vente du Roundup. Par contre, M. Desmet est persuadé qu'une information large et régulière est de nature à permettre aux utilisateurs de prendre conscience des dangers de cette substance chimique.

Espérant qu'à terme les commerçants fermeront aussi leurs rayons à cette bombe toxique, il invite les responsables communaux à communiquer en ce sens, via le Wolvendael et les panneaux d'information.

**M. l'Echevin Cools** répond que le Collège a déjà diffusé de l'information consacrée à cette thématique dans le Wolvendael et sur le site internet de la commune et qu'il va continuer à le faire. Cette campagne de sensibilisation a également été menée par d'autres biais. Par exemple, l'année dernière, la commune a réalisé un dépliant traitant du lien entre l'emploi de pesticides et la pollution des eaux de captage en forêt de Soignes, en collaboration avec Natagora, Bruxelles-Environnement et Vivaqua. Ce dépliant a fait l'objet d'une distribution « toutes-boîtes » dans le quartier de la Bascule, concerné par une des zones de captage de Vivaqua. Des actions un peu similaires ont été entreprises dans le quartier du Fort-Jaco. Tout comme les années précédentes, l'administration communale participe cette année-ci à la « semaine sans pesticides », en lançant parfois des activités originales. Parmi d'autres initiatives, la bibliothèque du Phare organise la projection du film « La reine malade », témoignage d'un apiculteur canadien défendant un modèle d'agriculture mieux adapté à l'environnement paysager ainsi qu'au tissu social. Cette bibliothèque a aussi mis sur pied avec Natagora une exposition du dessinateur Servais consacrée au jardin au naturel.

De plus, Uccle tient à servir d'exemple en tant que commune « 0 pesticide ». Cette démarche, signalée à la population dans le Wolvendael, a d'abord été mise en œuvre au cimetière de Verrewinkel et a été poursuivie par la suite sur de plus grands espaces.

La commune participe également à la semaine « Cultivons la ville », organisée par Bruxelles-Environnement, notamment avec une sensibilisation à la culture « bio » effectuée au potager de Neerstalle. En outre, le règlement communal relatif à la location de terrains pour potagers y interdit l'usage des pesticides. À cet égard, il convient de préciser que plusieurs terrains communaux ont obtenu le label de Natagora.

M. l'Échevin Cools est tout fait conscient de l'impact de certains produits en matière de santé publique, souligné par M. Desmet, quoiqu'il y ait parfois des controverses à ce sujet : selon certains, la nocivité des produits incriminés pourrait être réduite si des précautions sont prises par ceux qui les répandent et leurs voisins directs. Par contre, il n'y a pas le moindre doute quant à la pollution de la nappe phréatique.

Peut-être le législateur se prononcera-t-il de manière explicite sur ce problème mais, en attendant, le Collège va continuer à sensibiliser la population.

**M. Desmet** remercie M. l'Échevin Cools pour sa réponse mais rappelle que sa question portait spécifiquement sur le Roundup, omniprésent de manière très visible sur les rayons des magasins. Au début de la phase de commercialisation de ce produit, Monsanto a été jusqu'à prétendre qu'il s'agissait d'un herbicide toléré en culture biologique. Après avoir subi une condamnation et avoir été déboutée en appel, cette firme n'a plus le droit de se livrer à une telle publicité. Néanmoins, vu que les utilisateurs potentiels ne suivent pas nécessairement de très près l'actualité à ce sujet, il serait peut-être opportun de prêter une attention particulière au problème du Roundup.

D'autre part, M. Desmet remercie le Collège pour sa volonté de faire d'Uccle une commune « 0 pesticide ».